



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 14 juin 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, MAUFFREY Violaine, MOREAU Sandrine, BERTHEAU Yoan, AGESNE Isabelle, OUVRARD Olivier, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, GODREAU Anne, CAIGNON Christelle.

**Absents excusés :** VINCENDEAU Michel, SACHOT Olivier, GIRAUD Denis, NOGIER Delphine, CHATEIGNER Joël, PINEAU Yann

**Secrétaire de séance :** BERTHEAU Yoan

**TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2023**

En application du code de procédure pénale, une liste de jury criminel de la cour d'assises du Département doit être établie annuellement.

Vu le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°2022/DCL-BER-341 regroupant les communes de Monsireigne et Chavagnes les redoux, et désignant la commune de Monsireigne comme responsable du tirage au sort et de la liste préparatoire au Tribunal judiciaire,

Considérant que la commune de Chavagnes les redoux est représentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, procède à partir des listes électorales générales au tirage au sort des 3 jurés. Sont tirés au sort :

↳ MONSIREIGNE :

- N° 325 – Mme GUILLEMINEAU (LEGE) Mariannic
- N° 425 – M.MARY Hervé

↳ CHAVAGNES LES REDOUX :

- N° 583 – M. Antoine SOULISSE

Conformément à l'article 261-1 2<sup>ème</sup> alinéa il sera donné avertissement aux personnes ci-dessus de leur tirage au sort sur la liste **préparatoire** du jury d'assises 2023.

**INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BLANCHARD – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION BOCAGE D'AVENIR**

L'intervention de M. Dominique BLANCHARD est reportée à la séance du 5 juillet 2022.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

**N° D2022-06-01 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE SAINT PROUANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association Familles Rurales de Saint Prouant pour l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs fonctionne en périscolaire matin et soir, les mercredis et les vacances scolaires. Ce service étant également utilisé par des enfants de notre commune, il est demandé de participer au financement du service à la hauteur du nombre d'heures vendues. Le bilan financier de l'exercice 2021 fait apparaître un reste à charge de 60 512€ après avoir pris en compte la participation des familles.

Pour Monsireigne, 1 404.50 heures de périscolaires vendues en 2021 soit 5.23% du total des heures vendues (26 833.50h).  $60\,512\text{€} \times 5.23\% = 3\,165\text{€}$  demandé à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser à l'Association Familles Rurales de Saint Prouant la somme de 3 165€.

*Arrivée de Mme GODREAU Anne.*

**N° D2022-06-02 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE**

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Monsireigne afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : **Publicité par affichage : panneaux d'affichage extérieur / intérieur de la mairie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

De plus le Conseil est informé que le décret apporte plusieurs modifications :

- Suppression du Compte rendu de Conseil Municipal pour affichage par la publication d'une liste des délibérations.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal doit être mis à disposition du public au format papier pour consultation sur place,
- Le procès-verbal sera approuvé à la séance suivante et publié dans les 7 jours. Il ne sera signé que par le maire et le secrétaire de séance et non plus par l'ensemble des élus présents.

**N° D2022-06-03 : DEMANDE DE SUBVENTION CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE 5x5**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le détail du projet concernant la création d'un terrain de football à 5 synthétique et indique que la Commune peut prétendre à des subventions de l'Agence Nationale du Sport et de Fédération Française de Football. Monsieur le Maire précise que ce projet a été prévu au budget 2022 mais qu'il sera tributaire des accords des diverses subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation du projet de création d'un terrain de football à 5 synthétique,  
**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel joint en annexe,  
**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous actes y afférant.

| Dépenses                                    | Montant HT         | Montant TTC        | Recettes                             | Montant            | %             |
|---|--------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------|
| Travaux de création terrain synthétique 5x5 | 94 500.00€         | 113 400.00€        | Subvention Agence Nationale du Sport | 50 000.00€         | 49.45%        |
|   |                    |                    | Subvention FFF                       | 30 000.00€         | 29.67%        |
| Imprévus (7%)                               | 6 615.00€          | 7 938.00€          | <b>Sous total subventionné</b>       | <b>80 000.00€</b>  | <b>79.12%</b> |
|   |                    |                    | Autofinancement                      | 21 115.00€         | 20.88%        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>101 115.00€</b> | <b>121 338.00€</b> | <b>TOTAL</b>                         | <b>101 115.00€</b> | <b>100%</b>   |

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

| Tiers                | Nature  | Montant TTC |
|----------------------|---|-------------|
| <b>MAIRE</b>         |   |             |
| MANUTAN COLLECTIVITE | Vestiaires mobiles + tableaux blanc Foyer Rural | 773.45€     |
| COMAT ET VALCO       | Cintres Foyer Rurales                           | 304.80€     |
| ORAPI                | Poubelles Foyer Rural                           | 1 261.36€   |
| VIAUD                | Signalétique Foyer Rural                        | 890.46€     |
| MONBRICO             | Compresseur service technique                   | 509.00€     |
| PAVEO                | Vidéoprojecteur salle du Conseil Municipal      | 943.07€     |
| PAVEO                | Ecran secrétariat mairie                        | 232.60€     |


INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Invitations :**

- Le Conseil Municipal est invité à l'inauguration du cabinet d'esthétique de Manon CHATEIGNER le jeudi 30 juin à partir de 18h (au cabinet).
- Invitation à la séance d'ouverture décentralisée du Conseil Départemental de la Vendée, le mercredi 22 juin 2022 à 18h30, Espace Herbauges, Les Herbiers.

PROCHAINES REUNIONS

 Conseil Municipal : mardi 5 juillet 2022 à 20H30, salle de réunions.

 Cérémonie remise du drapeau « devoir de mémoire » : samedi 25 juin 2022 à 9h45.

 Inauguration Foyer rural : Vendredi 9 septembre 2022 à 18h30, Foyer rural.

Vu par le secrétaire de séance : M.BERTHEAU Yoan

Le Maire,

